

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1100-170**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 28 septembre 2020, le Règlement numéro 1100-170 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de permettre les usages de 4 logements et de 4 à 6 logements dans la grille de spécification pour la zone RcM-19.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-170 le 5 novembre 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-170 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce sixième jour du mois de novembre deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate